



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de CONCORET  
56430 – CONCORET

SEANCE DU MARDI 13 SEPTEMBRE 2016

*L'an deux mille seize, le 13 septembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CONCORET, dûment convoqué le 05 septembre 2016, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Ronan COIGNARD, Maire de CONCORET.*

Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 11  
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 14

Présents :

COIGNARD Ronan	COAT Alain	LURETTE Gilles
AUBERT Jean-Marie	GARCIA Déborah	SAILLARD Loïc
AUBERT Joëlle	GORTAIS Edmond	VIMAL DU MONTEIL Philippe
MULLER Sarah	LE BOURHIS Jean-Pierre	

Secrétaire de séance : Philippe VIMAL DU MONTEIL

Absents excusés : Nicolas MEZZALIRA (pouvoir à R. Coignard), Gwenaël AUBRY (pouvoir à L. Saillard), Yann LEGLOAHEC (pouvoir à S. Muller), Evelyne EVEILLARD

**COMMUNICATION DES DECISIONS DU MAIRE**

En vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du 10 avril 2014 attribuant délégation au Maire, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Décision n°2016-1 du 05 septembre 2016

**Travaux à l'École du Taureau Bleu – programme 2016**

**REMISE AUX NORMES DU LOCAL CHAUFFERIE**

Vu les marchés conclus pour les travaux de rénovation à l'école publique et de remplacement de chaudière,  
Vu les travaux de remise aux normes du local chaufferie, nécessaires à l'installation de la nouvelle chaudière,  
Je soussigné, Monsieur Ronan COIGNARD, Maire de Concoret  
Décide d'approuver le devis présenté par l'Entreprise PICARD Electricité, pour un montant HT de 1 595.36 €, soit 1 914.43 € TTC.  
Décide de régler la facture correspondante en section d'investissement (opération : 101 – Affaires scolaires)

Décision n°2016-2 du 05 septembre 2016

**Travaux à l'École du Taureau Bleu – programme 2016**

**REMPLACEMENT DU BALLON D'EAU CHAUDE**

Vu les marchés conclus pour les travaux de rénovation à l'école publique et de remplacement de chaudière,  
Vu la nécessité de remplacer le ballon d'eau chaude défectueux  
Je soussigné, Monsieur Ronan COIGNARD, Maire de Concoret  
Décide d'approuver le devis présenté par l'Entreprise ALPHA Ouest, pour un montant HT de 975.88 €, soit 1 171.06 € TTC  
Décide de régler la facture correspondante en section d'investissement (opération : 101 – Affaires scolaires)

Décision n°2016-3 du 05 septembre 2016

**ACQUISITION DE TABLES DE PIQUE-NIQUE**

Vu l'inscription au budget primitif communal 2016 de crédits pour l'acquisition de tables de pique-nique,  
Je soussigné, Monsieur Ronan COIGNARD, Maire de Concoret

Décide d'approuver le devis présenté par l'Entreprise E-Products France, pour un montant total de 1 050.00 € TTC

Décide de régler la facture correspondante en section d'investissement (opération : 109 – Camping)

Décision n°2016-4 du 06 septembre 2016

**Logement locatif – Rue des Chesnuts**

**MISSION SPS**

Vu l'inscription au budget primitif communal 2016 de crédits pour la création d'un logement locatif social au-dessus du commerce,

Considérant qu'il est nécessaire de nommer un coordonnateur SPS,

Je soussigné, Monsieur Ronan COIGNARD, Maire de Concoret

Décide d'approuver le devis présenté par la SARL MAHE Environnement, pour un montant total de 1 335.00 € HT, soit 1 602.00 € TTC

Décide de régler la facture correspondante en section d'investissement (opération : 116 – Logement social)

## DELIBERATIONS

### **N° 01/09/2016 - CONSEIL MUNICIPAL DU 05/07/2016 :**

#### **Approbation du compte rendu**

M. le Maire demande à l'assemblée de valider le compte rendu du dernier conseil municipal.

Après délibération, le conseil décide d'approuver, par un vote à mains levées et à l'unanimité, le compte rendu de la séance du 05 juillet 2016.

### **N° 02/09/2016 – RAPPORT 2015 DU SIAEP**

M. le Maire présente au conseil municipal le rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2015, présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales. Ce rapport doit être approuvé en conseil municipal avant le 31/12/2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, par vote à mains levées, d'approuver à l'unanimité le rapport 2015 présenté par le SIAEP de Brocéliande.

### **N° 03/09/2016 – VALIDATION DE L'INVENTAIRE DES COURS D'EAU**

Dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux), l'Institution d'Aménagement de la Vilaine vient de réaliser un inventaire des cours d'eau sur l'ensemble du bassin versant, conforme à un cahier des charges validé par la Commission Locale de l'Eau et l'IGN. Par souci de cohérence hydrographique, l'inventaire a été fait à l'échelle du bassin hydrographique de la Vilaine en concertation avec des groupes de travail communaux.

Cet inventaire a été réalisé à partir de critères techniques de terrain et d'une démarche locale

Il est proposé à l'assemblée de :

- Prendre connaissance et de valider les résultats de l'inventaire des cours d'eau sur la commune
- Permettre l'intégration de cet inventaire dans la carte communale ou dans le Plan Local d'Urbanisme de la commune à l'occasion de sa prochaine modification ou révision et se mettre ainsi en conformité avec l'arrêté inter préfectoral portant approbation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin de la Vilaine du 2 juillet 2015.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, par vote à mains levées, d'émettre à l'unanimité un avis favorable à ces propositions.

## **N° 04/09/2016 – SIGNALISATION HORIZONTALE : DEVIS**

M. Jean-Marie AUBERT présente à l'assemblée les devis des entreprises SMBA et SMR, pour les marquages Au sol dans le bourg.

Après délibération, le conseil décide, par vote à mains levées, à l'unanimité, de retenir l'entreprise SMR, moins disante, pour les secteurs suivants : le parking de l'espace de services, parking mairie, parking du terrain de football, et la réalisation de 2 bandes stop au Vaubossard.

Monsieur le Maire est autorisé à signer le devis et à régler la facture en section d'investissement du budget communal 2016.

## **N° 05/09/2016 – MOBILIER ECOLE ET MAIRIE : DEVIS**

M. le Maire fait part au conseil municipal de la nécessité d'acquérir du mobilier de bureau pour l'école publique et la Mairie auprès de l'UGAP.

Le Conseil Municipal décide, par vote à mains levées, à l'unanimité, de valider le devis présenté. Cette dépense sera inscrite en section d'investissement du budget communal.

## **N° 06/09/2016 – PROJET D'EXPOSITION « PAYSANS/PAYSAGES » : DEVIS**

Mme Sarah Muller, adjointe déléguée, fait savoir qu'il serait intéressant de faire découvrir cette exposition à la population, aux enfants ainsi qu'aux agriculteurs de la commune, en marge du séminaire du bien vivre alimentaire organisé entre autres par le CPIE Forêt de Brocéliande,

Vu le devis présenté par Mme Lise Gaudaire pour l'exposition « Paysans Paysages » du 24/10 au 06/11/16,  
Vu la commission Patrimoine Tourisme et Vie Associative en date du 06/09,

Le Conseil Municipal décide, par vote à mains levées, 11 Pour, 1 Contre et 2 Abstentions, de valider le devis présenté par Mme Lise GAUDAIRE, sachant qu'il est également prévu une intervention de celle-ci dans chaque école.

## **N° 07/09/2016 – PERSONNEL : RENOUVELLEMENT DES CONTRATS AIDÉS**

### **1 – CONTRAT D'EMPLOI AVENIR :**

Vu la loi n°2012-1189 du 26 octobre 2012 portant création des emplois d'avenir ;

Vu le décret n°2012-1210 du 31 octobre 2012 relatif à l'emploi d'avenir ;

Vu le décret n°2012-1211 du 31 octobre 2012 tirant les conséquences des articles 7, 8 et 13 de la loi portant création des emplois d'avenir ;

Vu l'arrêté du 31 octobre 2012 fixant le montant de l'aide de l'Etat pour les emplois d'avenir ;

Vu la délibération n°05a-09-2015 (du 15 septembre 2016) Décidant la création d'un poste en emploi d'avenir, à compter du 01/10/2015

Considérant que l'emploi avenir arrive au terme de sa première année,

Le conseil municipal, DECIDE, à l'unanimité, par vote à mains levées :

- D'Autoriser, M le Maire à signer tout acte nécessaire à la reconduction du contrat avenir, à compter du 01 octobre 2016,
- D'inscrire les crédits au budget communal

## **2 - CONTRAT UNIQUE D'INSERTION :**

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 01/09/2013 créant un emploi en CUI, pour une période d'un an, à 20 heures hebdomadaires, pour la période du 07 octobre 2013 au 06 octobre 2014,

Vu la délibération n°01/09/2014 approuvant le renouvellement de l'emploi en CUI pour une période d'un an, du 07 octobre 2014 au 06 octobre 2015,

Vu la délibération n°05b-09-2016 approuvant le renouvellement de l'emploi en CUI pour une période d'un an, du 07/10/2014 au 06/10/2015,

Considérant que La loi Rebsamen relative au dialogue social et à l'emploi permet pour les salariés de + de 50 ans, sans condition de ressources, une prolongation des contrats aidés jusqu'à 60 mois.

Après délibération, le Conseil Municipal, DECIDE, à l'unanimité, par vote à mains levées :

- D'approuver le renouvellement de l'emploi en CUI pour une période d'un an, du 07 octobre 2016 au 06 octobre 2017, avec un temps de travail de 20 heure hebdomadaire et une rémunération au SMIC ;
- D'autoriser M. Le Maire à signer au nom et pour le compte de la commune les conventions avec Pôle-Emploi et les services de l'Etat, ainsi que tout document de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- D'inscrire les crédits au budget communal

### **N° 08/09/2016 – COMPTEURS LINKY : DELIBERATION DU 14 JUIN 2016**

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 14 juin dernier, exprimant un avis défavorable au déploiement des compteurs Linky sur le territoire communal,

Vu le courrier de M. Le Préfet du Morbihan en date du 16 août 2016 sollicitant le retrait de cette délibération, au motif que cette décision n'était pas du ressort de la collectivité

Après débat, le Conseil décide, par vote à mains levées (8 voix Pour, 2 Contre et 4 Abstentions), de procéder au retrait de ladite délibération.

### **N° 09/09/2016 – SMICTOM : PROCEDURE ICPE – JUGEMENT DU 23 JUIN 2016**

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 mai 2013 habilitant le Maire, par l'intermédiaire de M° Bouquet-Elkaïm, à défendre les intérêts de la commune,

Vu le jugement rendu le 23 juin 2016 rejetant la requête de la commune de Concoret, de l'association ASSURE et de l'association Sauvegarde de Brocéliande, et demandant un versement de 1 500 euros au titre des frais exposés et non compris dans les dépens,

Considérant que l'appel devait être émis avant le 25 août dernier,

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les associations Sauvegarde de Brocéliande et Assure ont décidé de faire appel. Interrogés individuellement pendant les congés d'été, les membres du conseil municipal ont émis le souhait de ne pas faire appel de cette décision.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Plan Communal de Sauvegarde : désignation d'un groupe de travail pour finaliser le dossier en cours.  
Mme Déborah GARCIA – Mme Joëlle AUBERT – M. Jean-Pierre LE BOURHIS

- Fermeture des barrières du site de Point-Clos : visite sur place avec M. Jean-Marie AUBERT pour expliquer le fonctionnement et mise en place d'un planning entre élus.
- Repas des aînés : samedi 26 novembre
- Bulletin annuel : les élus peuvent communiquer des idées d'articles.
- Noms des salles : pour le conseil municipal du 08 novembre, les élus sont invités à déposer des propositions de noms avant le 29/10.
- Jour de la nuit : le 08 octobre à 20 h. Balade nocturne et observation des étoiles. Extinction de l'éclairage public cette nuit-là. Présentation du label « village étoilé » par M. Chotard de l'ANPCEN.
- Marché du Solstice (organisé par l'association Brocéliand'co) organisé les 10 et 11 décembre 2016. L'association souhaite solliciter les associations et la population pour aide à l'installation. L'installation d'un arbre à souhait est envisagé.
- Proposition de Gilles LURETTE : installation d'une boîte à livres sur la commune. Mise à disposition gratuite de livres aux particuliers.
- Loïc SAILLARD : fait part d'un problème de racine sur la route d'Isaugouët. Point vu par Jean-Marie AUBERT.
- Jean-Pierre LE BOURHIS : demande l'avancement du dossier sur les travaux de l'église. Dossier de la Fondation du Patrimoine reçu cette semaine. La souscription pourra démarrer dès que le dossier sera finalisé.
- Intervention d'une habitante qui suggère la mise en place de petites poubelles à proximité des tables de pique-nique (place du Pâtis vert).